



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 064-216401471-20260721-21072026DCM04-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 21 Juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4

Convocation adressée le 10/07/2026
Affichée le 16/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-un du mois de juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Carole DAVID, Marie DASSE, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Absents ou excusés : Mikaël DACHARY (procuration à Sylvie DUBREUIL ELISSALDE), Eric HIRIART URRUTY (procuration à Patricia LARRONDE), Sylvie GUIHO (procuration à Maria JULLIAN), Vincent NYBELEN (procuration à Stéphanie SIBERCHICOT)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie DASSE

DCn 4/ Régularisation foncière – Echange de parcelles entre la commune et la propriété de Mme Sylvie SAUSSIE, chemin Bide Handia

En vue d'une demande de division d'un terrain à bâtir sur la parcelle ZA-52 (propriété de Mme Sylvie SAUSSIE), le cabinet BERQUEZ LALAGUE (Géomètres Experts à BAYONNE) a organisé une réunion sur place le 27.04.2026 pour procéder à la délimitation du domaine public.

La commune de Briscous et Mme Sylvie SAUSSIE (représentée par son père M. Michel SAUSSIE) ont décidé d'une régularisation foncière par échange de parcelles pour rectifier l'emprise d'une partie du chemin Bide Handia afin de préserver le fossé existant sur le domaine public.

Suite à l'intervention du cabinet BERQUEZ-LALAGUE (Géomètres Experts à BAYONNE), les limites des échanges ont été matérialisées, en présence de l'ensemble des propriétaires concernés et un projet de division a été dressé indiquant :

Propriété du domaine public communal (partie du chemin Bide Handia) à céder à Mme Sylvie SAUSSIE

- Désignation provisoire Domaine Pubic, contenance totale 35ca.

Propriété de Mme Sylvie SAUSSIE à céder à la commune de BRISCOUS.

- Désignation provisoire ZA-52p contenance 27ca.

Cet échange est conclu sans soulte, malgré la différence de contenance. Les frais inhérents à cette opération (géomètre, acte sous forme administrative, enregistrement...) seront partagés entre les parties :

- à la charge de la commune : acte sous forme administrative et enregistrement
- à la charge de Mme Sylvie SAUSSIE : frais de géomètre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'échange des parcelles et l'ensemble des conditions du projet de division dressé le 09.04.2026 par le cabinet BERQUEZ-LAURENT
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique d'échange, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le 27/07/2026
ID : 064-216401471-20260721-21072026DCM04-DE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pascal JOUCOU

